



Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 octobre 2023
Sur convocation du 21 octobre 2023
Secrétaire de Séance : Claire Dromard

Votants :

VALLET Christian	X	GRILLON Yohann	X
BOURDIN Carine	X	LONCHAMPT Jordan	Excusé
VUITTENEZ Yannick	X	LORIOD-BOURGON Monique	Excusée Pouvoir à C.Bourdin
LONCHAMPT Jérémy	X	TRIMAILLE Chloé	X
DROMARD Claire	X	MONNIER Florent	X
BREITNER Morgan	Excusé	TERRETTAZ Sophie	Excusée
DICHAMP Anthony	X	TRIMAILLE Flavien	Excusé Pouvoir à C.Trimaille
GIRARD Odile	Excusée Pouvoir à Y.Vuittenez		

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 29 septembre 2023
2. Compte rendu des commissions
3. Urbanisme
4. Point sur les travaux en cours
5. Délibérations
Centre de Gestion du Doubs « convention cadre prestation »
Vente terrain d'aisance chemin du groseillier
Délaissé de voirie – place abri-bus
6. Information affaires intercommunales
7. Questions et informations diverses

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 29 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

II) Compte-rendu des commissions

Environnement/cadre de vie/vie associative

- Passerelle chemin des remparts : la commune a reçu l'autorisation d'effectuer les travaux dans le lit du Drugeon mais la montée du cours d'eau empêche l'intervention. Les travaux seront donc réalisés en 2024.

- Mur sous le moulin : les travaux sont interrompus du fait des intempéries notamment.
- La table du sapin président a été remplacée.
- Sentier Drugeon Dragons : la CFD prévoit de revisiter la légende de ce circuit et attend des propositions pour remplacer l'histoire de la fibule.
- Information quant au réseau d'eaux pluviales Sous le moulin bouché. Un passage caméra pourra être envisagé si besoin.

Bâtiments et chemins

- Logements communaux : nouvelle rencontre avec le maître d'œuvre (cabinet Bagatelle) qui a finalement validé le premier projet avec 1 logement à la place de l'ancien bureau de Poste et 2 logements au-dessus de la micro-crèche. Toutefois, le surcoût annoncé serait de 30 % par rapport au prévisionnel et le cabinet d'études doit revoir son chiffrage.
- Eclairage terrain de foot : un contact a été pris avec le District et la fédération de foot amateur. Une subvention serait envisageable (20 %) uniquement si le terrain est homologué. Le Club de foot travaille cette homologation et a lancé l'étude.
- Sécurisation du village : la commission prendra connaissance des plans en réunion le lundi 30 octobre. Le STA et le Département du Doubs souhaiteraient que le projet soit effectif en 2024 afin de travailler en parallèle, notamment la route sur le barrage de l'étang qui demande des aménagements.
- Des bandes anti-dérapantes seront posées sur les plans inclinés d'accès à la passerelle située Ile du Martinet.

Gestion de la forêt

- Pour faire suite à la demande du notaire pour acquérir des parcelles boisées aux Chemiches, il apparaît que ces parcelles ne sont pas du tout délimitées. Les limites ne sont pas visibles et non entretenues donc l'estimation est impossible en l'état. Le propriétaire a été informé.
- Les coupes 2024 seront à valider lors du prochain conseil municipal (parcelles 9 – 31 et 32).
- Une visite a eu lieu sur place avec un entrepreneur pour l'établissement d'un devis pour la reprise de la piste parcelles 2 et 3. Ces travaux seront dans le programme de travaux 2024 proposé par l'ONF, tout comme les travaux à envisager parcelle 15. La commission et le conseil attendent le montant des estimations.
- Suite à l'implantation future d'une nouvelle antenne sur la place à bois actuelle, il devient nécessaire d'envisager un deuxième emplacement pour une place à bois. La commission se rendra sur place (Champs de la Paule) pour mesurer et s'assurer de la faisabilité avant de la proposer aux demandeurs.
- Plaque sapin président : devis de 90 € pour la réfection du panneau du sapin président. Le texte nécessitera d'être modifié.

Communication et Information

- R'virat 2023 en cours de mise en page pour une édition début décembre.

III) Urbanisme

Permis de Construire

- SB Immo pour l'aménagement de 5 logements
- Courtet Clément pour une maison d'habitation
- Di Manno Kevin pour démolition et reconstruction d'un appentis

Déclaration Préalable

- Girard Christine pour la réfection des façades et de la toiture
- Muller Guillaume pour la pose de panneaux photovoltaïques
- Di Manno Kevin pour le remplacement de fenêtres, portes et pompe à chaleur (régularisation)
- Di Manno Kevin pour la pose de panneaux photovoltaïques, clôture et extension balcon
- Pereira Da Silva José pour l'installation d'une pompe à chaleur (régularisation)

Droit de préemption : Le Conseil prend connaissance des droits de préemption transmis par le notaire (à chaque vente de bien) pour les mois d'octobre.

V) Délibérations

- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre prestations avec le Centre de Gestion ; convention qui regroupe plusieurs prestations précédemment validées.
- Vente de terrain d'aisance chemin du Groseillier (parcelle ZE 89) : cela correspond à la surface du mur construit sur le domaine communal. Le conseil valide cette vente à raison de 30 € / m².
- Délaissé de voirie : suite aux autorisations d'urbanisme validant la construction de clôture, sur la place de l'ancienne fromagerie, l'accès à la crèche et aux logements communaux situés dans la cour de l'ancienne école deviendra difficile. Le Conseil décide donc de faire un délaissé de voirie pour cette voie qui ne sera plus ouverte à la circulation. Le déneigement ne sera donc plus effectué par la commune. L'accès à la crèche et aux logements nécessitera quelques travaux pour accéder depuis le côté sud-est de la cour.

V) Affaires intercommunales

- CFD - maison de santé : point sur les travaux en cours.

VI) Questions et informations diverses

- Courrier de Léon Müller pour la mise en place d'un pumptrack sur la commune. Le conseil apprécie la demande, ceci étant ce type de projet n'est pas prioritaire pour le conseil et il s'interroge sur la longévité d'un tel projet et de son coût. En conséquence, le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

- Urbanisme : pour rappel, tous travaux sur le domaine public communal, notamment les trottoirs doivent faire l'objet d'une demande écrite en mairie.
- CCAS : la collecte au profit du P'tit panier aura lieu du 8 au 11 novembre 2023.
- Point sur l'avancement des travaux du réseau d'eau faubourg d'arlin et rue des lilas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,
Christian VALLET